

13-05-2020

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Liens: [Publication](#) [NBB.Stat](#) [Information générale](#)

### Le poids de la sphère associative dans l'économie belge

- **L'activité des ISBL génère près de 5% du PIB chaque année.**
- **La santé et de l'action sociale constituent le terrain privilégié de l'activité des associations.**
- **La dynamique de création d'emplois y est supérieure au reste de l'économie.**

Ce mercredi 13 mai 2020, l'Institut des comptes nationaux (ICN) publie les données relatives au **compte satellite des institutions sans but lucratif (ISBL)** pour les années 2009 à 2017. Par rapport à l'édition précédente du compte, cette nouvelle publication porte sur une période plus longue de neuf années.

Le compte satellite des ISBL de la Belgique couvre plus de 19 000 entités en 2017. Le poids de la sphère associative dans le PIB est de 4,9 %, avec une valeur ajoutée brute à prix courants s'élevant à 21,7 milliards d'euros. Ce poids est resté relativement stable sur l'ensemble de la période 2009-2017. En termes d'emploi, la place des ISBL dans l'économie belge est plus importante puisque celles-ci ont pourvu 12,6 % de l'emploi salarié en 2017, une part en progression constante depuis 2009. Ainsi, 10 200 emplois ont été créés en moyenne chaque année au sein des ISBL, ce qui représente un taux de croissance annuel moyen de 2,3 %, soit plus de quatre fois supérieur à celui enregistré dans le reste de l'économie. En termes de rémunérations, la part des ISBL est un peu plus faible -représentant un peu moins de 10% des rémunérations totales en 2017-, ce qui s'explique notamment par une spécialisation des ISBL dans des branches d'activité offrant des salaires traditionnellement moins élevés.

### COMPTE SATELLITE DES ISBL EN QUELQUES CHIFFRES

	2009	2017	Variation annuelle moyenne sur la période 2009-2017
Nombre d'ISBL couvertes par le compte satellite (unités)	18 445	19 060	
Valeur ajoutée brute à prix courants			
en millions d'euros	16 459,9	21 660,6	+3,5 %
en pourcentage du PIB	4,8	4,9	
Rémunérations des salariés			
en millions d'euros	16 173,0	21 561,9	+3,7 %
en pourcentage des rémunérations dans l'ensemble de l'économie	8,9	9,8	
Emploi salarié			
en milliers de personnes	415,6	497,4	+2,3 %
dont : Santé humaine et action sociale	286,1	350,6	
Services marchands	54,4	62,7	
Organisations associatives diverses	40,0	42,7	
en pourcentage de l'emploi salarié dans l'ensemble de l'économie	11,1	12,6	

Source: ICN.

Les branches d'activité de la santé et de l'action sociale constituent le terrain privilégié de l'activité des associations, contribuant chacune pour environ un tiers à la valeur ajoutée totale dégagée par le secteur associatif. Mais les associations exercent également quelque 10 % de leur activité dans les branches de services traditionnellement marchands, comme le commerce, l'horeca, la R&D, les services administratifs et de soutien aux entreprises, etc.

Si on considère l'emploi comme un indicateur du poids de la sphère associative dans l'économie de chacune des régions, il apparaît que les ISBL occupent une place relative identique en Région flamande et en Région wallonne (respectivement 12,8 % et 12,7 % de l'emploi salarié de chaque région), qui est plus élevée qu'en Région de Bruxelles-Capitale (11,4 %).

#### **DIMENSION REGIONALE DU COMPTE SATELLITE DES ISBL (2017)**

	Région de Bruxelles- Capitale	Région flamande	Région wallonne
Nombre d'ISBL couvertes par le compte satellite (unités) <sup>(1)</sup>	5 165	6 109	7 167
Rémunérations des salariés			
en millions d'euros	3 856,8	12 315,0	5 390,1
Emploi salarié			
en milliers de personnes	70,5	294,7	132,2
dont : Santé humaine et action sociale	34,0	224,7	92,0
Services marchands	7,7	38,8	16,3
Organisations associatives diverses	18,0	13,8	10,3
en pourcentage de l'emploi salarié de la région (2)	11,4	12,8	12,7

Source: ICN.

- (1) La population visée ici est strictement limitée aux ISBL occupant du personnel salarié. Ainsi, les ISBL n'occupant pas de personnel salarié mais déposant des comptes annuels auprès de la Centrale des bilans ne sont pas retenues dans ce tableau. De plus, une ISBL qui dispose d'établissements dans plusieurs régions est comptabilisée dans chacune des régions concernées. Pour ces raisons, le nombre total d'ISBL repris dans le présent tableau diffère de celui présenté dans le tableau précédent.
- (2) Sur la base des chiffres d'emploi régionaux publiés en février 2020.

#### **Complément d'information méthodologique**

Par « compte satellite », on entend un ensemble de tableaux statistiques cohérents avec le cadre central des comptes nationaux, mais dans lequel une approche spécifique peut être adoptée et des éléments qui ne sont pas repris dans les comptes nationaux peuvent être ajoutés, afin de décrire la réalité économique d'un autre point de vue. Contrairement aux comptes nationaux centraux, les comptes satellites sont établis sur une base volontaire, et non obligatoire, par les instituts statistiques.

Le compte satellite des ISBL est élaboré sur la base d'une méthodologie approuvée par les Nations Unies. La population des ISBL comporte principalement les unités du secteur privé qui, d'une part, occupent du personnel salarié et/ou déposent des comptes annuels auprès de la Centrale des bilans et, d'autre part, adoptent la forme juridique d'association sans but lucratif (ASBL) ou une forme juridique sans but de lucre plus particulière (fondation, union professionnelle, etc.). Les associations de fait qui emploient du personnel et qui ne poursuivent pas un but de lucre (syndicats, entre autres) font également partie de la population suivie. En revanche, les associations appartenant au secteur des administrations publiques en sont exclues.

Diverses sources de données sont combinées afin de constituer le compte satellite des ISBL. Les comptes annuels déposés par les plus grandes associations auprès de la Centrale des bilans de la Banque nationale de Belgique constituent une source privilégiée. Cette information est complétée par les résultats de l'enquête structurelle auprès des ISBL ainsi que par des méthodes d'extrapolation, notamment pour couvrir les plus petites ISBL qui ne doivent pas déposer de comptes annuels.

Le compte satellite des ISBL étant établi en cohérence avec le cadre central des comptes nationaux, les adaptations méthodologiques apportées à la dernière publication de ceux-ci en octobre 2019 ont été entièrement répercutées dans cette nouvelle édition.